

Renouvellement de la carte de séjour situation de divorce

Par haribo, le 11/11/2008 à 19:05

Bonjour,

je suis mariée depuis 1 an, je posséde une carte de séjour tremporaire d'un an. Je vais divorcée, est ce que ma carte va etre renouvellée? (je travaille et je dispose d un cdi) merci de votre réponse.

Par salim16000, le 11/11/2008 à 19:14

salut

non tu peut pas obtenu une nouvelle carte ya pas de vie commun , ta femme elle francaise , tu marié en france , tu quel nationalité $\,$

Conjoint de français

Le renouvellement de la carte délivrée au conjoint d'un ressortissant français est subordonné au fait que la communauté de vie entre les époux n'ait pas cessé. tu a un cdi demande une autre carte salarié bonne courage